

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 65

présenté par

M. Serva, M. Acquaviva, M. Molac, M. Castellani, M. Jean-Louis Bricout, Mme Bassire,
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac et
M. Warsmann

ARTICLE 8

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant

« 1° B Au cinquième alinéa de l'article 6, le mot : « métropolitain » est remplacé par le mot : « hexagonal ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent plus voir utiliser le mot « métropole » et ses dérivés dans nos textes de lois. Ce terme décrit la situation d'un État par rapport à ses colonies et doit être définitivement abandonné. Cet amendement apporte donc une modification rédactionnelle à l'article 6 de l'ordonnance 22 décembre 1958 qui concerne les nominations en juridictions d'outre-mer afin de supprimer la mention « territoire métropolitain ».